

ENTREPRISES

Les salariés, victimes collatérales de l'évasion fiscale

LE 12 MAI 2023 11 min

McDonald's, General Electric, Lapeyre... Nombre de multinationales s'arrangent pour localiser leurs profits dans des pays à fiscalité avantageuse. Cela affecte non seulement les recettes des Etats, mais aussi la participation versée aux collaborateurs. Ces derniers perdent donc en pouvoir d'achat.

Par **Thomas Lestavel** ([url:/users/thomas-lestavel](https://www.alternatives-economiques-fr.proxy.bu.dauphine.fr/users/thomas-lestavel))

Le fisc muscle ses moyens contre la fraude internationale. Le gouvernement a annoncé ce 9 mai la création d'une cellule pour identifier et combattre les montages *offshores* de grande ampleur, comme ceux révélés lors du scandale des [Panama Papers](https://www.alternatives-economiques-fr.proxy.bu.dauphine.fr/finance/tout-comprendre-a-laffaire-des-panama-papers-201604051725-00003286.html) ([url:https://www.alternatives-economiques-fr.proxy.bu.dauphine.fr/finance/tout-comprendre-a-laffaire-des-panama-papers-201604051725-00003286.html](https://www.alternatives-economiques-fr.proxy.bu.dauphine.fr/finance/tout-comprendre-a-laffaire-des-panama-papers-201604051725-00003286.html)) en 2016. « Notre priorité : faire payer ce qu'ils doivent aux ultra-riches et aux multinationales qui fraudent », a martelé le ministre délégué aux Comptes publics, Gabriel Attal.

De quoi parle-t-on ? Les grandes entreprises rivalisent d'ingéniosité pour déplacer leurs profits dans les pays à la fiscalité la plus avantageuse. Pour cela, elles créent des filiales dans des pays comme Guernesey ou Panama qui, malgré des effectifs souvent très réduits, facturent très cher les autres filiales du groupe pour de prétendues prestations, par exemple des brevets ou des commissions de marques.

L'OCDE a signé [un accord](https://www.alternatives-economiques-fr.proxy.bu.dauphine.fr/multinationales-revolution-fiscale-lancee/00100716) ([url:https://www.alternatives-economiques-fr.proxy.bu.dauphine.fr/multinationales-revolution-fiscale-lancee/00100716](https://www.alternatives-economiques-fr.proxy.bu.dauphine.fr/multinationales-revolution-fiscale-lancee/00100716)) en 2021 pour remettre en cause ces dérives, dont l'application est attendue en Europe pour 2024. En attendant, [selon des estimations](https://www.alternatives-economiques-fr.proxy.bu.dauphine.fr/fraude-fiscale-ecrase-fraude-sociale/00098439?utm_campaign=sharing&utm_content=copy_link) ([url:https://www.alternatives-economiques-fr.proxy.bu.dauphine.fr/fraude-fiscale-ecrase-fraude-sociale/00098439?utm_campaign=sharing&utm_content=copy_link](https://www.alternatives-economiques-fr.proxy.bu.dauphine.fr/fraude-fiscale-ecrase-fraude-sociale/00098439?utm_campaign=sharing&utm_content=copy_link)) qui compilent les données du syndicat Solidaires Finances publiques, de la Cour des comptes, et de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos), l'évasion fiscale a coûté entre 80 et 100 milliards d'euros à l'Etat en 2019, dont seulement 13,7 milliards ont été détectés par le fisc. Plus des trois quarts échappent donc aux inspecteurs des impôts.

Et les exemples ne manquent pas. Il y a tout juste un an, le Parquet national financier ouvrait une enquête pour blanchiment aggravé de fraude fiscale concernant McKinsey. Cible par un rapport sénatorial sur l'influence croissante des cabinets de conseils privés sur les politiques publiques, le

groupe américain est notamment suspecté de n'avoir payé aucun impôt sur les sociétés depuis dix ans.

Lactalis, fleuron de l'économie française, qui affiche un chiffre d'affaires de 28 milliards d'euros, serait lui aussi en délicatesse avec les impôts. En 2019, la Confédération paysanne a saisi le Parquet national financier pour qu'une enquête soit lancée sur les montages du groupe basé à Laval. Entre 2013 et 2018, le mastodonte du lait qui a dépassé l'an dernier

([url:https://www.bfmtv.com/economie/entreprises/lactalis-depasse-danone-et-devient-le-nouveau-numero-1-francais-de-l-agroalimentaire_AD-202304200522.html](https://www.bfmtv.com/economie/entreprises/lactalis-depasse-danone-et-devient-le-nouveau-numero-1-francais-de-l-agroalimentaire_AD-202304200522.html)) son célèbre compatriote Danone aurait fait transiter plus de 1,3 milliard d'euros de revenus depuis la France vers une société-écran au Luxembourg. Cela lui aurait permis de faire échapper plus de 220 millions d'euros au fisc, d'après les estimations du site d'investigation Disclose ([url:https://www-mediapart-fr-proxy.bu.dauphine.fr/journal/france/231020/evasion-fiscale-au-luxembourg-lactalis-boit-du-petit-lait](https://www-mediapart-fr-proxy.bu.dauphine.fr/journal/france/231020/evasion-fiscale-au-luxembourg-lactalis-boit-du-petit-lait)). Des affirmations contestées par le groupe.

Cette pratique n'affecte pas seulement les Etats qui voient des recettes fiscales leur échapper. Elle lèse aussi les salariés des groupes concernés. En réduisant artificiellement les profits dans l'Hexagone, les dirigeants privent en effet les collaborateurs de participation et d'intéressement. « *De plus en plus de sociétés sont condamnées pour avoir réduit de manière artificielle la participation de leurs salariés* », explique Maximilien Malbête, consultant en diagnostic financier et spécialiste en prix de transfert.

Pression sur les salaires

Au sein d'un même pays, l'organisation choisie par un groupe peut impacter la répartition des profits et générer des inégalités entre collaborateurs. Le géant européen Unilever (Dove, Persil, Axe...), par exemple, filialise ses usines en les transformant en centre de coûts. « *Le groupe impose des marges faibles voire nulles, au moment d'acheter la production pour la revendre par une autre filiale, qui regroupe les cadres du marketing, de la finance et des fonctions support ; et c'est dans cette entreprise que seront concentrés les profits permettant de distribuer la participation et l'intéressement à ses salariés exclusivement* », explique Isabelle Taraud, avocate au barreau du Val-de-Marne. En affichant des bénéfices faibles ou nuls dans les filiales de production, la direction construit par ailleurs son argumentaire pour refuser des augmentations et faire pression sur les salariés des usines.

Les représentants du personnel se sont saisis de ce problème avec plus ou moins de réussite. Chez Lapeyre, un collectif de plus de 1 600 salariés s'est constitué plaignant pour contester les mécanismes utilisés pour transférer les profits depuis les usines et magasins vers deux sociétés-écrans. Les salariés ont exigé 19 millions d'euros de « rattrapage » de participation au titre des années 2002-2008. Les syndicats avaient découvert le montage grâce à un cabinet d'experts-comptables en 2009. Mais le tribunal de grande instance de Nanterre a tranché l'an dernier en faveur de l'employeur. Les syndicats ont fait appel de la décision.

Même échec pour les collaborateurs de l'éditeur professionnel Wolters Kluwer France, dont les profits remontaient aux Pays-Bas où l'impôt sur les sociétés s'élève à seulement 15

[\(url:https://business.gov.nl/amendment/corporate-income-tax-increases/\)](https://business.gov.nl/amendment/corporate-income-tax-increases/) % [\(url:https://business.gov.nl/amendment/corporate-income-tax-increases/\)](https://business.gov.nl/amendment/corporate-income-tax-increases/). Les juges de la Cour de cassation ont là encore rejeté la demande [\(url:https://www-alternatives-economiques-fr.proxy.bu.dauphine.fr/cour-de-cassation-un-conflit-dinterets-ca/00084517/\)](https://www-alternatives-economiques-fr.proxy.bu.dauphine.fr/cour-de-cassation-un-conflit-dinterets-ca/00084517/), estimant que le calcul de la participation a été certifié par les commissaires aux comptes (CAC) dont le rôle est de vérifier la sincérité des états financiers.

Une explication également avancée pour rejeter une plainte du même type chez Procter & Gamble [\(url:https://www.la-croix.com/Economie/France/Quand-loptimisation-fiscale-denoncee-salaries-2019-05-25-1201024434/\)](https://www.la-croix.com/Economie/France/Quand-loptimisation-fiscale-denoncee-salaries-2019-05-25-1201024434/), qui aurait pourtant transféré 5,5 milliards d'euros de base fiscale – entraînant une perte de 371 millions d'euros de participation pour les salariés. En cause dans les trois affaires : l'article L.3326-1 du code du travail, qui interdit de remettre en cause le calcul des bénéfices une fois qu'ils ont été certifiés par les CAC. « *Il faut que la législation évolue sur le sujet* », défend l'avocate Eva Joly.

Fraude fiscale

Chez McDonald's [\(url:https://www-alternatives-economiques-fr.proxy.bu.dauphine.fr/mcdonalds-une-multinationale-deguisee-pme/00095209/\)](https://www-alternatives-economiques-fr.proxy.bu.dauphine.fr/mcdonalds-une-multinationale-deguisee-pme/00095209/), les syndicats avaient employé une stratégie plus offensive. En 2015, ils ont intenté une plainte au pénal pour blanchiment de fraude fiscale en bande organisée de la part de la direction. L'excédent brut d'exploitation de McDo France s'élevait à environ 25 % du chiffre d'affaires, un ratio élevé, mais tout ce profit partait dans une holding au Luxembourg « *qui n'employait que 20 salariés et générait un bénéfice phénoménal* », persifle Gilles Bombard, ex-secrétaire général CGT du CSE de McDonald's Ile-de-France.

Après sept années d'instruction, la justice a validé un accord permettant à McDo d'éviter un procès. Le géant américain s'est engagé pour cela à verser une amende de 1,2 [\(url:https://www.lesechos.fr/economie-france/social/optimisation-fiscale-comment-les-syndicats-comptent-rebondir-apres-laffaire-mcdonalds-1414207/\)](https://www.lesechos.fr/economie-france/social/optimisation-fiscale-comment-les-syndicats-comptent-rebondir-apres-laffaire-mcdonalds-1414207/) milliard d'euros [\(url:https://www.lesechos.fr/economie-france/social/optimisation-fiscale-comment-les-syndicats-comptent-rebondir-apres-laffaire-mcdonalds-1414207/\)](https://www.lesechos.fr/economie-france/social/optimisation-fiscale-comment-les-syndicats-comptent-rebondir-apres-laffaire-mcdonalds-1414207/) à l'Etat français. Un arbitrage qui n'a pas contenté tout le monde. « *Le fisc a frappé l'entreprise au portefeuille, c'est une bonne chose, mais les juges n'ont pas puni les dirigeants de McDonald's France, ni dédommagé ses salariés* », regrette Eva Joly.

L'ex-députée européen, spécialisée dans les affaires d'évasion fiscale, est aussi en première ligne dans le combat qui oppose les salariés de General Electric France (GE) à leur direction. En décembre 2022, le Parquet national financier a perquisitionné le site de Belfort suite à un signalement de Fabien Roussel, secrétaire national du Parti communiste, et à une plainte déposée par Eva Joly et sa fille Caroline au nom des syndicats de l'ex-Alstom.

Le comité social et économique de GE a mandaté un expert pour estimer les primes de participation perdues par les salariés pour cause de fraude fiscale. Montant : 10,5 millions d'euros pour la période 2015-2020. « *Avant le rachat de la branche Energie d'Alstom par GE en 2015, les salariés*

touchaient une prime de participation de un à trois mois de salaire chaque année », raconte Philippe Petitcolin, coordinateur national CFE-CGC chez GE.

En 2016, malgré une année record en termes d'activité, les élus syndicaux s'étonnent de découvrir un résultat déficitaire. Ils lancent un droit d'alerte économique, font appel à des experts et découvrent un vaste plan d'évasion fiscale pour échapper à l'impôt en France. « *Depuis le rachat par GE, tout est vendu à la Suisse avec une marge de 20 % seulement, puis revendu beaucoup plus cher par la Suisse au reste du monde », résume Philippe Petitcolin.*

Chez Xerox, les syndicats espèrent voir reconnaître le tort subi par les collaborateurs. Ils ont dénoncé les mécanismes d'optimisation fiscale de la direction et réclamé 80 millions d'euros pour les salariés, au titre de la participation artificiellement effacée. « *Le tribunal de grande instance de Bobigny nous a donné gain de cause, la cour d'appel a confirmé, nous passons à présent en Cour de cassation », relate Christophe Duclos, délégué syndical CFE-CGC chez Xerox.*

La minoration artificielle des profits en France ne lèse pas seulement l'Etat. Elle prive les filiales tricolores des profits qu'elles auraient pu distribuer à leurs salariés, mais aussi investir pour préparer l'avenir. Eva Joly mise sur l'exemplarité pour mettre un terme à ces pratiques :

« L'évitement fiscal agressif est une criminalité qu'il faut traiter comme telle. Les patrons et les directeurs financiers doivent répondre pénalement des délits de fraude fiscale, blanchiment de fraude fiscale et abus de biens sociaux et subir les conséquences d'une condamnation pénale : la solidarité des sommes évadées sur leur propre patrimoine. Une seule condamnation suffirait pour que tout le monde rentre dans le rang. »

Trois autres leviers permettraient de lutter contre cette situation. Il faudrait d'abord abroger l'article L 3326-1 du code du travail car « *l'attestation du commissaire aux comptes ne garantit pas l'absence de fraude fiscale », insiste Philippe Petitcolin.*

Ensuite, il conviendrait d'inverser la charge de la preuve. Toute multinationale doit être en mesure de justifier que le calcul de ses prix intragroupe correspond à la réalité de la création de valeur dans tel ou tel pays. Enfin, les moyens des CSE exigent d'être renforcés. Les élus doivent avoir accès à la politique de prix de transfert pour pouvoir alerter des experts en cas de suspicion. Les montages fiscaux n'intéressent pas uniquement les inspecteurs des impôts, ils ont un impact direct sur la rémunération des salariés.

Quand les gros salaires prennent la malle

Terminons par un autre point de discordance entre patrons et représentants du personnel : la transparence sur la rémunération des hauts cadres. Un point sur lequel les délégués syndicaux du cabinet de conseil Accenture se sont battus. Il y a dix ans déjà, dans le cadre des négociations annuelles obligatoires, la direction française refusait de leur communiquer la rémunération des hauts cadres (et notamment leurs primes), sous prétexte que ces éléments étaient directement décidés à Chicago – arguant au passage que ces salariés exerçaient des responsabilités au niveau

mondial et pas seulement français. L'affaire a été portée au tribunal de grande instance de Paris. Ce dernier a **jugé que** ([url:https://www.aefinfo.fr/depeche/207577-nao-les-informations-sur-les-salaires-des-hauts-cadres-sont-utiles-a-la-negociation-et-doivent-etre-communiquées-aux-syndicats-tgi-paris/amp](https://www.aefinfo.fr/depeche/207577-nao-les-informations-sur-les-salaires-des-hauts-cadres-sont-utiles-a-la-negociation-et-doivent-etre-communiquées-aux-syndicats-tgi-paris/amp)) la rémunération des cadres supérieurs était un élément « *utile à la négociation* » et **devait donc être communiquée aux organisations syndicales.** ([url:https://www.chronique-ouvriere.fr/IMG/pdf/TGI_Paris_26_mai_2012.pdf](https://www.chronique-ouvriere.fr/IMG/pdf/TGI_Paris_26_mai_2012.pdf))

Un élément loin d'être anecdotique. Car pour échapper à leurs obligations de transparence, des entreprises choisissent d'isoler dans une société à part les gros salaires. Ces derniers n'apparaissent donc pas dans le top 10 des salaires lors de la présentation du bilan social aux syndicats. « *On met le patron et sa cour dans une structure dédiée pour qu'ils sortent du radar* », commente Yoël Amar, expert en diagnostic financier chez Syndex.

Cette pratique peut en outre permettre à la direction de placer l'essentiel des profits dans la structure dédiée, et ainsi de concentrer la participation (un mécanisme de redistribution des bénéfices de l'entreprise aux salariés) dans cette société. Enfin, elle réduit artificiellement la masse salariale, donc le budget du comité social et économique (CSE) qui finance les chèques vacances et d'autres avantages sociaux.

Cette pratique n'est toutefois pas sans risque. « *Elle est susceptible de s'apparenter à un prêt de main d'œuvre illicite ou à un délit de marchandage, pénalement répréhensibles* », souligne Jonathan Cadot, avocat en droit social chez Lepany & associés.

Il existe heureusement un moyen simple pour les syndicats de clarifier les choses : ils peuvent demander la reconnaissance en justice d'une « unité économique et sociale », c'est-à-dire la reconstitution de l'entreprise sur son « vrai » périmètre. Cela permet de mettre en place d'un CSE commun aux différentes sociétés, qui intègre donc la structure logeant les gros salaires.

© Alternatives Economiques. Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle des pages publiées sur ce site à des fins professionnelles ou commerciales est soumise à l'autorisation d'Alternatives Economiques (Tel : (33) 03 80 48 10 25 - abonnements@alternatives-economiques.fr). En cas de reprise à des fins strictement privées et non commerciales merci de bien vouloir mentionner la source, faire figurer notre logo et établir un lien actif vers notre site internet www.alternatives-economiques.fr.
